

**Du vendredi 16 au
dimanche 18 mai 2025**

Entrée libre
veyrier.ch



BOUR- GEONIS EN FÊTE

**MUSIQUE · ART VIVANT · ATELIERS
NATURE · RESTAURATION · MARCHÉS**



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2025

La séance débute par les hommages de Mme Maude Bessat-Macchi (Socialistes-Vert.e.s) et de Mme Marie-Lourdes Desardouin (Indépendante) à M. Raymond Jeanneret, décédé le 28 février. Membre du Parti socialiste depuis 30 ans, trésorier de la section, et ancien Conseiller municipal de 1997 à 2012, il était «un pilier du parti ainsi qu'un mentor accompagnant celles et ceux qui faisaient leurs premiers pas au sein du PS à Veyrier».

Après une minute de silence observée en sa mémoire, Mme Anne Batardon-Chavaz (Veyrier-Ensemble) Présidente du Conseil municipal, revient sur la campagne électorale lors de cette séance qui est la dernière avant les élections municipales. Le rendez-vous citoyen du 3 mars et la rencontre au marché de la Ferme Chavaz, samedi 8 mars, ont été «de belles opportunités d'échanges, de débats et surtout de rencontres avec la population. J'espère que nous continuerons à faire vivre ce dialogue, quels que soient les résultats du scrutin et les responsabilités de chacun, demain», souligne-t-elle.

Elle informe ensuite l'assemblée de la réception de deux courriers de l'Association des communes genevoises (ACG) qui stipulent, pour l'un, l'entrée en force de la décision du Fonds intercommunal d'octroyer une subvention d'investissement destinée à la rénovation du centre funéraire Saint-Georges et pour l'autre, la validation de l'augmentation de l'enveloppe sportive 2025. Un 3ème courrier, de la commune de Bernex, informe de l'organisation de la 26e édition de la course pédestre «À travers le coteau», le 12 avril.

COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Jean-Marie Martin (Le Centre) Maire, annonce qu'une réception sera donnée le 14 avril dès 17h30 dans l'ancienne salle communale, en l'honneur de Tanguy Nef. Le skieur a remporté la médaille d'argent lors de la course combinée par équipes aux championnats du monde de ski de Saalbach, au mois de février.

Pour sa part, M. Christian Robert (PLR) rappelle la tenue d'une séance d'information publique sur la gestion des eaux pluviales le 13 mars à 19h30 à la salle Grand-Salève. Il communique que l'autorisation de construire du groupe scolaire des Grands Esserts est entrée en force. Les travaux débiteront bientôt. Autre nouvelle attendue : la création d'un passage piétons route Antoine-Martin, au niveau du chemin Henri-Berner, dans un souci de sécurisation du chemin de Place-Verte.

Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble) fait part de l'octroi d'une aide d'urgence de CHF 500 attribuée à EPER pour ses activités en faveur de la population civile en détresse dans le sud de l'Éthiopie. Elle invite chacun à noter les prochains événements culturels : le spectacle jeune public «L'œuf» le 23 mars à 16h00 à la salle Grand-Salève ; le vernissage de l'exposition «Les étoiles et la graine» de Marianne Herjean le 27 mars à La Mansarde dès 18h30, dont l'exposition durera jusqu'au 13 avril. Puis, le concert de Beyrouth Express le 28 mars à 20h00 à la salle Grand-Salève. Enfin, la prochaine opération d'arrachage des lauriers organisée par le WWF et ForêtGenève, en collaboration avec la commune, aura lieu le 5 avril de 9h30 à 16h00.

Grands Esserts – Projet de délibération pour le crédit de réalisation de la 1ère partie de la Promenade des Cirses

M. Jean-Louis Gämperle (Veyrier-Ensemble) précise qu'au cours de la séance réunissant la commission des finances, sécurité et administration et celle des Grands Esserts, une présentation du projet a été faite par des représentants de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et par l'atelier d'architecture et d'ingénierie. De nombreuses questions ont été posées, tant sur l'aménagement de la promenade que sur la sécurité des écoliers dans ce quartier qui restera en travaux durant plusieurs années. Le plan de financement, notamment le poste des intérêts intercalaires pour lequel le Conseil administratif propose un nouvel amendement, a également occasionné quelques questionnements qui ont été soulevés lors de ce Conseil municipal.

Mme Marielena Gautrot (Vert'libéraux) demande ainsi «quelles références vont utiliser les services de la mairie pour s'assurer que le crédit de CHF 4'600'000 engagé soit bien conforme aux prix du marché?».

Même s'il approuve le projet, M. Christophe Buchwalder (PLR) s'abstient : «Des informations sur les coûts ayant manqué».

M. Florian Barro (PLR) intervient pour approuver Mme Gautrot et M. Buchwalder. Il demande qu'à l'avenir «les prochains crédits de construction soient assortis de valeurs référentielles afin de permettre une comparaison entre les projets».

M. Martin répond que les références pour analyser et comparer ce qui est relatif à ce projet ont été largement suffisantes. Par ailleurs, les détails du financement auraient d'emblée été apportés (et non ultérieurement, comme cela a été le cas) si les questions afférentes avaient été posées en présence des intervenants lors de la commission. Il termine en ajoutant que le Conseil administratif propose d'abaisser le taux des intérêts intercalaires de 2,5 % à 2 % ; ce qui diminue le crédit de CHF 120'000, en le passant de CHF 4'600'000 à CHF 4'480'000.

«Il est important que la promenade soit réalisée sans tarder afin que les premiers habitants des Grands Esserts puissent bénéficier d'un bel espace arborisé», affirment les Socialistes-Vert.e.s qui souhaiteraient que du mobilier urbain, plus accueillant et confortable que ce qui a été présenté, y soit installé ainsi que des transats à la belle saison pour les habitants n'ayant pas de jardins privés, par exemple.

En dépit des remarques énoncées, tous les groupes, ainsi que Mme Desardouin, se disent favorables au projet. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la commission conjointe des finances, sécurité et administration et des Grands Esserts et vote à 20 voix pour et 1 abstention, à la fois l'amendement qui ouvre au Conseil administratif un crédit de CHF 4'480'000 et le projet de délibération afférent, en prenant acte des différentes subventions d'un montant de plus CHF 1,6 million.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Crédit de construction d'un équipement communal mixte

Le programme de cet équipement, situé dans le périmètre de l'ancienne salle communale, comprend : le réaménagement et la rénovation thermique de la maison Prins qui sera occupée par les Travailleurs sociaux hors murs ; une maison communale dont le rural sera conservé et l'extension actuelle remplacée par une nouvelle construction. Le bâtiment comprendra une salle des fêtes dans son sous-sol. Le rez-de-chaussée sera dévolu au Centre de loisirs et au Fil d'Argent ; le 1er étage à une médiathèque ainsi qu'au Bouillon de Lecture et à la Mémoire de Veyrier ; et le 2ème étage aux activités politiques avec diverses salles, dont la nouvelle salle du Conseil municipal. Le nouveau bâtiment comportera dix studios pour étudiants avec un espace commun, ainsi que deux surfaces commerciales au rez-de-chaussée. Une place centrale sera aménagée et l'espace de verdure, situé à l'arrière, revu avec entre autres une aire de jeux pour les enfants. Le programme initial a connu quelques adaptations pour donner suite aux demandes de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) pour le bâti ancien et la protection de deux arbres remarquables (le magnolia et le cèdre). Le bâtiment de logements a été réduit de 1m20 pour préserver les arbres, deux studios ont été supprimés et les choix paysagers considérablement modifiés. «Un effort particulier a été consenti pour réaliser des immeubles écologiquement vertueux : la maison Prins respectera le standard HPE-Rénovation et les autres bâtiments seront à très haute performance énergétique (THPE 2'000Watts). Bien que le projet ne soit pas entièrement terminé et les discussions en cours, le Conseil administratif a tenu à ce que le crédit de construction soit présenté dans cette législature afin de pouvoir déposer une demande d'autorisation de construire en mai 2025. Les travaux pourraient débuter en mars 2026 et s'achever en mars 2028. Le Conseil administratif demande au Conseil municipal de lui accorder un crédit de CHF 22'000'000 et de renvoyer le projet en commission des constructions», souligne M. Robert.

M. Olivier Duc (PLR) fait remarquer que le Grand Conseil ayant doublé les aides financières pour l'assainissement énergétique des bâtiments, il serait judicieux de connaître les subventions auxquelles la commune pourrait bénéficier pour ce projet.

M. Barro l'approuve en poursuivant qu'il «trouve le prix de construction de l'ordre de CHF 1'800 m3 SIA, très élevé». Il demande le renvoi de la proposition à la commission des constructions et, si

nécessaire, à une commission conjointe des constructions et des finances, sécurité et administration afin de mieux comprendre les raisons de ce surcoût.

Tous les partis entrent en matière et votent un renvoi en commission des constructions à 18 voix pour, 1 contre et 2 abstentions ; et refusent le renvoi en commission des finances, sécurité et administration avec 11 voix contre, 7 pour et 3 abstentions.

S'agissant des demandes formulées, M. Robert indique que «le Conseil administratif apportera des indications plus précises que celles qui avaient été données pour la réalisation de la promenade des Cirses».

Cession gratuite au domaine public communal d'une partie de la parcelle 4517, propriété de l'État de Genève, dans le cadre du projet de continuité du chemin des Beaux-Champs aux Grands Esserts.

Cette proposition concerne la 2ème partie du chemin des Beaux-Champs allant du futur chemin des Esserts au chemin du Pacage. La 1ère partie – qui part de la route de Veyrier jusqu'aux Grands Esserts et incluse dans le projet d'aménagement des espaces publics des Grands Esserts – est en cours de finalisation. Les propriétaires de la 2ème portion ont le désir de céder leurs droits à la commune qui pourrait ainsi détenir l'intégralité du chemin et le réserver à la mobilité douce. «Toutefois, indique M. Robert, cette partie en zone agricole est répertoriée comme d'importance locale à l'inventaire des voies historiques de la Suisse, inscrite au plan de site du hameau de Vessy et bordée d'un alignement de noyers historiques à conserver» ; autant de paramètres qui peuvent entraver l'aménagement du chemin.

Tous les groupes, ainsi que Mme Desardouin, se félicitent de la création d'un nouvel axe dédié à la mobilité douce et soulignent l'importance des négociations avec l'État. Après avoir demandé l'entrée en matière et un vote immédiat, le Conseil municipal accepte unanimement la cession gratuite au domaine public communal de la sous-parcelle et donne mandat au Conseil administratif afin de négocier les conditions de cette cession.

Le remplacement de l'éclairage du stade de football de Veyrier-village

consiste à changer les installations actuelles par des LED couplés à un système de contrôle à distance et à réhabiliter les systèmes abaissables des projecteurs pour faciliter le remplacement des ampoules sans avoir à utiliser de nacelles. Pour la réalisation des travaux, qui devraient diminuer de plus de 50% la consommation électrique actuelle, le Conseil administratif demande au Conseil municipal de lui ouvrir un crédit de CHF 150'000. Tous les groupes approuvent cette proposition qui va dans le sens de la recherche des économies d'énergie.

M. Buchwalder, au nom du PLR, apporte des précisions quant aux règles qui régissent l'utilisation de l'équipement. Les directives de l'Association suisse de football (ASF), récemment modifiées, tiennent compte de l'éclairage nécessaire suivant le niveau de jeu, l'impératif d'économie d'énergie, la protection des riverains et celle de l'environnement relatives à la pollution lumineuse. Ainsi, l'éclairage est de 200 LUX pour les matchs de 1ère ligue, de 120 LUX pour ceux de 2ème ligue et de 80 LUX pour les entraînements. «Comme cela est le cas pour d'autres infrastructures, la livraison de cet éclairage devrait être doublée d'une convention avec le FC Veyrier Sports pour garantir l'enclenchement du bon interrupteur selon le niveau de jeu», spécifie M. Buchwalder.

M. Robert garantit que «tous les contrôles seront effectués au préalable et après la validation de l'installation. Ce sont d'ailleurs des entreprises compétentes en la matière qui effectueront les travaux devant démarrer durant l'été». Tous les partis entrent en matière et demandent un vote immédiat. Le projet de délibération est accepté avec 20 voix pour et 1 abstention.

PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX Pour un aménagement provisoire de la parcelle 5209

Ce projet de motion, approuvé en mai 2024 par le Conseil municipal, avait été renvoyé en commission des constructions. Ses membres n'ayant pas réussi à s'entendre, une sous-commission composée de trois membres issus des groupes PLR, Socialistes-Vert.e.s et Veyrier-Ensemble a été désignée pour engager de nouvelles réflexions quant à l'aménagement provisoire de la

parcelle, en attendant son futur développement.

M. Serge Luisier (Veyrier-Ensemble) rappelle que son groupe avait déposé dès 2016 un postulat demandant l'aménagement de cette parcelle et qu'enfin ce projet avance, même si celui-ci est provisoire. Il résume la proposition faite par le sous-groupe de travail, afin d'abandonner certains aménagements jugés inutiles ou trop coûteux. Ainsi, l'écofontaine, l'un des terrains de pétanque et les tables de ping-pong ont été supprimés. Les différents éléments du projet, comme une structure de suspension et l'arche du Champ des possibles, s'articulent autour d'un cheminement argileux-calcaire qui sera bordé de fleurs et qui est déjà tracé par le passage des promeneurs. Le coût du projet remanié s'élève désormais à CHF 100'000.

Mme Gautrot déclare que «les Vert'libéraux estiment que dépenser CHF 100'000 pour un projet provisoire n'est pas la bonne façon de dépenser l'argent du contribuable veyrite» et voteront contre, ainsi que Mme Desardouin. Il leur a été répondu que les équipements seront par la suite réutilisés aux Grands Esserts notamment.

M. Charles Hutzli (Le Centre), approuvé par M. Yves Mesot (Socialistes-Vert.e.s), précise qu'il est préférable que cet espace - qui profite actuellement surtout aux chiens - bénéficie aux Veyrites dès l'été.

MM. Barro et Martin font remarquer que les CHF 100'000 se répartissent entre CHF 70'000 de matériel et CHF 30'000 de frais d'entretien (ces derniers restant à la charge de la commune, avec ou sans projet d'installations provisoires).

Mme Tagliabue répond à Mme Gautrot que, pour les enfants du Centre de loisirs «qui occupent actuellement l'entièreté de l'ancienne salle communale les mercredis et lors des centres aérés, cette parcelle constituera un lieu très agréable, en attendant que de nouveaux locaux soient trouvés».

L'entrée en matière est votée à 19 voix pour et 2 contre, la demande d'un vote immédiat à 18 voix pour et 3 contre ; et le projet de délibération accepté à 17 voix pour et 4 contre.

QUESTIONS ET DIVERS

M. Monnat pose plusieurs questions : une attention particulière est-elle portée au nettoyage des axes situés à proximité des chantiers ? Serait-il envisageable d'assurer une présence plus accrue de la Police municipale au chemin de Sierne, que de nombreux pendulaires empruntent aux heures de pointe, malgré l'interdiction et au mépris de la sécurité des élèves de l'école Athéna ? À court terme, est-il possible de sécuriser le rond-point du Stand de tir où un piéton a été renversé, et à plus long terme, de garder ce rond-point à la place des feux, tout en aménageant pour le Bus à haut niveau de service (BHNS) des feux qui ne s'enclencheraient qu'à son passage pour fluidifier le trafic des transports en commun ?

M. Martin répond qu'une plus forte présence de la Police municipale au chemin de Sierne sera demandée. Il ajoute qu'à la suite de l'accident qui s'est produit au carrefour du Stand de tir, un contact a été pris avec l'ingénieur civil pour la sécurisation du passage piétons. Des panneaux ont été placés pour le signaler et la Police municipale a contacté la Police cantonale afin qu'elle y réalise des tests de sécurité.

Mme Gautrot demande si le panneau d'informations officielles situé entre le chemin Sur-Rang et l'avenue de Crevin va être réinstallé. M. Robert indique qu'il reviendra sur le sujet lors d'une prochaine séance.

M. Mesot relaie la question d'une Veyrite sur les possibilités d'achat par la commune d'un radar mobile à CHF 30'000. M. Martin répond qu'une enquête a été menée pour connaître les conditions d'acquisition d'un tel radar ainsi que ses contraintes d'utilisation. Le Conseil administratif reviendra vers le Conseil municipal avec une étude complète.

■ *Martine Urli*



tout-petits et junior

Que découvrir dans un repas

Fourchette verte des tout-petits et junior?

De la viande ou un aliment équivalent en quantité adaptée à l'âge

Un aliment constructeur et réparateur riche en protéines

à choix: viande, volaille, poisson, crustacés, oeufs, légumineuses, tofu, fromage, Quorn, ...

Des féculents diversifiés en quantité variable selon la faim et l'activité physique

Un aliment énergétique riche en hydrates de carbone sous forme d'amidon

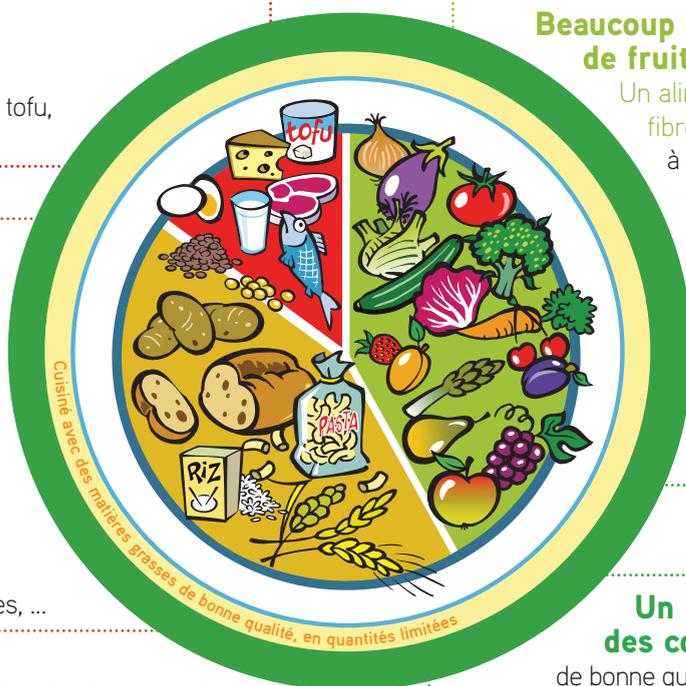
à choix: pain, pommes de terre, pâtes, riz, céréales, légumineuses, ...

Des matières grasses en quantité limitée et de bonne qualité nutritionnelle

à choix selon utilisation: huiles d'olive, de colza, de colza HOLL, de tournesol HO.

La fréquence des mets gras est limitée.

* de préférence de saison et de la région



De l'eau à chaque repas!



Beaucoup de légumes et de fruits

Un aliment protecteur riche en fibres et en antioxydants
à choix*: légumes crus et/ou cuits, fruit crus et/ou cuits, éventuellement jus de légumes ou de fruits.

Un dessert

Le plus souvent un fruit* cru ou cuit ou un dessert lacté.



Un petit déjeuner et/ou des collations

de bonne qualité, le plus souvent composés de fruits*, de produits laitiers et/ou de féculents.

Sel & sucre

Toute la cuisine est peu salée, les salières et condiments ne sont pas à disposition. La fréquence des mets sucrés est limitée.

Les critères détaillés se trouvent sous www.fourchetteverte.ch

LE LABEL FOURCHETTE VERTE TOUT-PETITS ET JUNIOR DANS NOS RESTAURANTS SCOLAIRES

Depuis 2024, tous nos restaurants scolaires sont labellisés Fourchette verte junior !

Qu'est-ce que cela signifie pour vos enfants ?

Des repas et des collations de qualité et équilibrés dans un environnement sain et écologique.

Les normes d'hygiène sont respectées et contrôlées et le tri des déchets est effectué consciencieusement.

Les engagements du Label Fourchette verte participent au développement du comportement alimentaire de manière favorable pour la santé. La diversité des plats du Label permet le développement du goût chez les enfants et la découverte de nouvelles saveurs et associations d'aliments.

PROMOTIONS SCOLAIRES 2025 LA FÊTE DES PROMOTIONS SCOLAIRES AURA LIEU LE VENDREDI 27 JUIN AU GRAND-DONZEL

À 19h15, départ du cortège (pour les trois écoles)
depuis l'école de Grand-Salève
en direction du Grand-Donzel.

**Nous rappelons aux parents qu'il est interdit de s'insérer
dans le cortège pour y accompagner leur enfant.**

Les élèves des écoles profiteront
des différentes animations prévues
sur l'emplacement de fête le jeudi après-midi
et le vendredi toute la journée.

À l'arrivée, carrousels, restauration
et animation musicale vous accueilleront
sur le site de la fête.

Le programme détaillé de cette manifestation
sera distribué par le biais d'un tout-ménage
et à tous les élèves dans le courant du mois de juin.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà
de la participation des enfants
et de leur famille à cette fête.



FÊTE DE LA PETITE ENFANCE

UN MOMENT MAGIQUE !

Ne manquez pas
la Fête de la Petite Enfance
qui se tiendra
le samedi 24 mai 2025
de 9h30 à 14h00
au parc du Grand-Donzel !

Cette année, plongez dans l'univers
fascinant du cirque, un thème choisi
par l'ensemble des acteurs de cet
événement convivial et festif.

Au programme :
des animations surprenantes, des
ateliers créatifs et des activités
captivantes organisés par toutes les
institutions de la petite enfance
ainsi que deux écoles privées.

L'Association des parents d'élèves de
Veyrier (APCV) vous invite à son Marché
aux jouets, une belle occasion de donner
une seconde vie aux trésors des enfants.

Une partie des fonds récoltés sera
reversée à une association.

Plus d'informations seront prochainement
disponibles au travers des institutions
de la petite enfance et du site internet
communal.

Grands Esserts



© Simon Chamay

De belles avancées aux Grands Esserts!

Le projet des Grands Esserts continue
de prendre forme, et une excellente nouvelle
est venue juste avant l'arrivée du printemps!

L'autorisation de construire pour l'école,
déposée le 28 mars 2024, est officiellement
entrée en force le 5 mars 2025, aucun recours
n'ayant été déposé contre ce projet communal.
Grâce à cette étape clé, les travaux de l'école
ont pu démarrer dès le mois de mars.

Les premières interventions ont porté sur
l'installation du chantier pour l'entreprise de
terrassément, la construction de collecteurs,
ainsi que les travaux de terrassément et
de blindage. Dès le mois de mai, ce sera
au tour de l'entreprise de gros œuvre d'installer
ses infrastructures, ouvrant ainsi la voie au
bétonnage des sous-sols.

La première partie de l'école pourra accueillir
ses élèves dès la rentrée d'août 2027.

Un carrefour repensé pour une meilleure mobilité

Parallèlement, des travaux de réaménagement
du carrefour entre la route de Veyrier et
la route du Stand-de-Veyrier ont débuté.
L'objectif est double: améliorer la fluidité des
transports publics (TPG) en leur accordant
la priorité à l'approche du carrefour et
sécuriser la circulation des cyclistes grâce
à des voies dédiées.

Les travaux, prévus pour durer environ
10 mois, permettront également de moderniser
et renforcer les infrastructures des Services
Industriels de Genève (SIG).



Plus d'informations et inscription à la newsletter : www.grands-esserts.ch

ABATTAGE ET REMPLACEMENT D'ARBRES : UNE ACTION NÉCESSAIRE

La commune a récemment procédé à l'abattage de plusieurs arbres sur différents sites, une décision prise après des expertises confirmant leur état préoccupant et le danger potentiel qu'ils représentaient pour la population.



ARRÊT DE BUS «LA MOUILLE» – UN CERISIER DÉPÉRISSENT

Un cerisier à fleurs, affaibli par une entaille sur le tronc, doit être remplacé. Cette blessure, probablement causée par un choc, une maladie ou un gel brutal, a entraîné son dépérissement. Afin de conserver l'harmonie paysagère, un nouveau cerisier sera replanté au même emplacement.

PARC DE LA MOUILLE – UN ÉRABLE MALADE

Un érable situé aux abords du parc a dû être abattu en raison d'une infection par un champignon lignivore (un champignon qui se nourrit du bois et le fait pourrir), ce qui a fortement fragilisé sa structure. Pour préserver le patrimoine arboré, une sculpture sera réalisée dans le tronc restant et un chêne pédonculé, espèce indigène, sera replanté.



CIMETIÈRE DE VEYRIER – UN SÉQUOIA DESSÉCHÉ

Dans le cadre des aménagements du cimetière, un séquoia avait été planté, mais malgré les précautions prises, il n'a pas réussi à s'implanter et commence à se dessécher. Il sera remplacé sous garantie par un lilas d'été (*Lagerstroemia indica*), un arbre plus adapté à la reprise.



CRÈCHE DU SABOTIER – UN PLATANE DANGEREUX

L'expertise d'un platane situé près de la crèche a révélé la présence d'un champignon destructeur et de nécroses avancées. Son état mécanique étant trop dégradé, il sera remplacé par un nouveau platane, laissé en forme libre pour assurer sa bonne croissance.

Ces interventions s'inscrivent dans une démarche de préservation et de sécurisation des espaces verts communaux. La commune reste attentive à la santé des arbres et à la qualité du cadre de vie des habitants.

Elle est particulièrement attachée à la préservation de son patrimoine arboré et veille, à chaque intervention, à concilier sécurité, respect de l'environnement et harmonie paysagère. Chaque arbre joue un rôle essentiel dans notre cadre de vie, tant pour la biodiversité que pour le bien-être des habitants. C'est pourquoi, lorsqu'un arbre doit être abattu pour des raisons sanitaires ou de sécurité, elle s'engage à le remplacer par une essence adaptée, favorisant la diversité et la pérennité du paysage communal.